

Justificatif généré le 22/05/2024

Support de parution :  **Actu-Juridique.fr**

Date de parution : 22/05/2024  
Département : (92) Hauts-de-Seine (92)  
URL de l'annonce : [www.actu-juridique.fr/a/740456](http://www.actu-juridique.fr/a/740456)  
N° d'annonce : 740456

## LA MUTUELLE PHOCEENNE ASSURANCE

Société d'Assurance Mutuelle à forme tontinière Entreprise régie par le Code des Assurances

**Siège social** : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex

Siren 302 996 160

### AVIS DE CONVOCATION

Les membres de l'assemblée générale de LA MUTUELLE PHOCEENNE ASSURANCE sont convoqués en assemblée générale ordinaire, sur première convocation, pour le :

**Jeudi 6 juin 2024 à 14 h 30**

Au siège social situé 313 Terrasses de l'Arche – 92000 Nanterre

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice 2023
- Affectation du résultat de l'exercice 2023
- Délibération sur le rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs aux conventions réglementées visées par l'article R.322-57 du Code des assurances
- Délibération sur le rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs aux contrats d'assurance des administrateurs et des dirigeants salariés ainsi que des personnes qui leur sont liées
- Nomination du cabinet KPMG en qualité de co-Commissaire aux comptes titulaire
- Nomination du cabinet Ernst & Young Audit en qualité de co-Commissaire aux comptes titulaire
- Pouvoirs pour les formalités

L'assemblée générale ne peut délibérer que sur les questions figurant à cet ordre du jour.

Au cas où cette assemblée générale ne pourrait délibérer le jeudi 6 juin 2024 pour défaut de quorum, l'assemblée générale serait convoquée à nouveau pour le jeudi 27 juin 2024 à 14h30 au siège social et serait appelée à délibérer sur le même ordre du jour.

## Le Président

Vérifier la validité de l'annonce

**Code de vérification : aeSkUE2Bh**

<https://digitalisation.actulegales.fr/#aeSkUE2Bh>

